



PROGRAMME DE SESSION

Formation des personnes intervenant dans le transport routier de marchandises dangereuses selon le chapitre 1.3 de l'ADR



PUBLIC

Toute personne dont le domaine d'activité comprend le transport de marchandises dangereuses



PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française (si non, contacter l'Organisme de Formation).



DURÉE

½ journée, soit 3 heures et demi d'enseignement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les prescriptions générales de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses
- Connaître les risques et dangers présentés par les marchandises dangereuses au cours du transport y compris au cours du chargement et du déchargement
- Sensibilisation aux procédures à suivre pour la manutention dans des conditions de sécurité et les interventions d'urgence
- Sensibilisation à la sûreté

Contenu de la formation :

- Les marchandises dangereuses
 - Origine, nature, familles de produits
 - Caractéristiques et dangers
- Exigences de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses
 - Classement des matières, codification
 - Conditionnement et emballage
 - Marquage et étiquetage des colis
 - Interdiction de chargement en commun
 - Signalisation des véhicules
 - Documents réglementaires
- Prévention des risques
 - Equipements de protection
 - Protocole de sécurité
- Manutention, chargement et déchargement de matières dangereuses
- Sensibilisation à la sûreté
- Responsabilités des acteurs du transport
 - Responsabilité de l'emballer, du chargeur, de l'expéditeur, du transporteur
 - Sanction en cas d'infraction
- Rôle et missions du conseiller à la sécurité

RÉFÉRENTIEL

- Chapitre 1.3 de l'ADR

PÉDAGOGIE

- Groupe maximum de **12 personnes** ;
- **Échanges** avec le formateur et autres stagiaires ;
- **Atelier pratique concernant une situation liée à l'activité des stagiaires** ;
- **Exposé sur diaporama** ;
- Remise d'un **support de formation** ;
- **Évaluation des connaissances** en fin de session.



ORGANISATION

L'enseignement est réalisé en continu.
Évaluation des connaissances par un QCM.



HORAIRES

Les différentes séquences de stage se déroulent
de 8h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00.
Une pause est effectuée dans la demi-journée.



PROGRAMME DE SESSION

Formation des personnes intervenant dans le transport routier de marchandises dangereuses selon le chapitre 1.3 de l'ADR

ATTESTATION DE FORMATION

Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.

Une attestation de fin de formation nominative est délivrée suite à la formation.

Une attestation de formation nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire.



FORMATEUR

Formateurs Amaxteo.



COÛT

650 € HT forfaitaire si
conseiller TMD Amaxteo ou
990 € HT forfaitaire.



DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

Un chèque ou virement du montant total du
coût de la formation.